

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Jeudi 12 Mars 1925.

La Séance est ouverte à 15 heures 1/4, sous la présidence de M. MILLIES LACROIX, Président.

PRESENTS: MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER.

PAUL DOUMER. LE GENERAL STUHL. B

BLAIGNAN. JENOUVRIER. FERNAND FAURE.

DAUSSET. BOUCTOT. SCHRAMECK. SERRE.

PAUL PELISSE. MILAN. FRANCOIS SAINT

MAUR. BIENVENU MARTIN. RAIBERTI.

DE MONZIE. PASQUET. REYNALD . LEBRUN

HENRY CHERON. CUMINAL. DEBIERRE.

JEANNENEY. ROUSTAN. GUILLIER. LE GE.

NERAL HIRSCHAUER. BOIVIN-.CHAMPEAUX.

HENRI ROY.

+++++

SUITE DE L'EXAMEN DU BUDGET DES
DEPENSES DE L'EXERCICE 1925 - VOTE DU BUDGET
ANNEXE DE LA FABRICATION DES MONNAIES ET ME-
DAILLES ET DU BUDGET DU MINISTERE DE L'INS-
TRUCTION PUBLIQUE.

La Commission poursuit l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre, portant fixation du budget des dépenses pour l'exercice 1925.

Elle adopte les chapitres du budget annexe de la fabrication des monnaies et médailles conformément aux propositions de M. G. CHASTENET, RAPPORTEUR SPECIAL, et de M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

Elle examine ensuite les chapitres du budget du Ministère de l'Instruction publique et elle les adopte conformément aux propositions de M. FERNAND FAURE RAPPORTEUR SPECIAL et de M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

Seuls donnent lieu à discussion ou à observations les chapitres suivants :

I - Chapitre 16 (Université de Paris. Personnel, traitements) Crédit voté par la Chambre :
11.226.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL et le RAPPORTEUR GENERAL proposent de ne voter ce chapitre qu'avec le crédit de 11.200.000 Frs demandé par le Gouvernement, c'est-à-dire de supprimer la majoration de 26.000 Frs, adoptée par la Chambre, en vue de permettre la création à la Faculté de médecine d'une chaire d'hygiène de l'enfance.

M. DE MONZIE. s'élève contre cette proposition, et il déclare à ce propos qu'il considère comme inconvenante et inadmissible la protestation des professeurs de la Faculté de médecine contre la décision de la Chambre relative à la création de la chaire d'hygiène de l'enfance. Il critique notamment l'attitude dans cette affaire du professeur Bernard, dont il dit avoir eu à se plaindre par ailleurs au sujet de la lutte contre la tuberculose dans le département du Lot.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL rend hommage au contraire au professeur Bernard. Pour ce qui concerne la création de la chaire d'hygiène de l'enfance, il s'y oppose pour des raisons tirées de l'actuelle situation financière.

Le chapitre 16 est adopté avec la réduction proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL et par M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

II - Chapitre 21 (Universités, matériel).

Crédit voté par la Chambre : 7.560.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL propose de voter ce chapitre avec une réduction indicative de 1.000 Frs, en vue d'obtenir la centralisation des services d'approvisionnements des Universités et des Facultés.

M. DE MONZIE exprime le vœu que la même centralisation soit réalisée en ce qui concerne les établissements d'enseignement secondaire.

Le chapitre 21 est adopté avec la réduction proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

III - Chapitre 27 (Bourses d'études, de voyages et de séjour à l'étranger). Crédit voté par la Chambre et proposé par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 100.000 Frs.

M. FRANÇOIS SAINT MAUR fait observer que ce crédit, qui doit profiter aux Français, est beaucoup moins élevé que le crédit de 1.540.000 Frs qui vient d'être voté au chapitre 24 (Bourses et remises de frais d'études aux étudiants des pays amis) et qui, lui, doit profiter aux étrangers.

M. DE MONZIE répond que l'élévation du crédit du chapitre 24 est la conséquence de notre politique d'accueil des étudiants étrangers.

Le CHAPITRE 27 est adopté avec le crédit proposé par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

IV - CHAPITRE 37 (Collège de France : personnel)

Crédit voté par la Chambre : 1.468.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL propose une réduction de 50.000 Frs, en vue d'obtenir la suppression au Collège de France de la chaire de phonétique expérimentale, vacante depuis la mort de l'abbé Rousselot, qui en était titulaire, et, d'autre part, en vue d'empêcher la création au même établissement d'une chaire d'épidémiologie qui ne pourrait exister sans l'organisation d'un laboratoire dont ne dispose pas à l'heure actuelle.

M. SERRE.- L'absence de laboratoire n'est pas un motif suffisant pour renoncer à la création d'une chaire utile.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Peut-être; mais en ce qui concerne la chaire d'épidémiologie, la création ne s'en impose pas au Collège de France puisqu'il en existe déjà trois analogues à la Faculté de médecine, sans compter l'Institut Pasteur !

M. BLAIGNAN.- Le professeur Vincent, que l'on songe à nommer à la nouvelle chaire d'épidémiologie du Collège de France, pourrait poursuivre ses travaux à son laboratoire du Val de Grâce.

M. DEBIERRE.- On doit créer des chaires au Collège de France lorsqu'on a les hommes qu'il faut pour les occuper. Vincent est l'un de ces hommes pour ce qui concerne la chaire d'épidémiologie. Il est souhaitable qu'il puisse transmettre sa science au public apte à la recevoir.

M. JENOUVRIER.- D'accord, mais alors pourquoi prétend-on conserver une chaire telle que celle de phonétique expérimentale alors que le titulaire est mort et ne peut être remplacé ? Cette chaire avait été

créée pour l'abbé Rousselot; lui disparu, elle doit disparaître également puisqu'il n'y a personne pour l'occuper.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Au collège de France l'enseignement n'est pas nécessairement continu; là tant vaut l'homme tant vaut la chaire. Autant il serait utile de créer une chaire pour Vincent, autant celle qu'occupe Izoulet est inutile et pourrait être supprimée ! Je suis donc d'avis que nous acceptions la création de la chaire d'épidémiologie au Collège de France et que nous votions au chapitre 37 l'intégralité du crédit accordé par la Chambre.

M. LE RAPPORTEUR ^{Special} ~~GENERAL~~.- Le professeur Vincent aura besoin au moins d'un collaborateur, s'il est nommé titulaire de la nouvelle chaire d'épidémiologie au Collège de France.

Le Chapitre 37 est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

V - CHAPITRE 69 (Institut national de France : matériel). Crédit voté par la Chambre et proposé par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 430.400 Frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL signale que l'Institut qui possède des richesses considérables, devrait les utiliser de manière à pouvoir demander moins d'argent chaque année au budget.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL fait observer que les biens de l'Institut, qui proviennent de donations ou de legs, sont pour la plupart grevés, du fait des donateurs ou des testateurs, d'affectations spéciales qui empêchent d'en consacrer le revenu aux besoins généraux de l'é-

tablissement public auquel ils appartiennent.

M. JEANNENEY.- L'Institut devrait faire diligence auprès de ses donateurs pour que ceux-ci le gratifient en vue de l'acquittement de ses frais généraux de fonctionnement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je demande que des observations soient présentées dans le rapport de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL dans le sens que M. JEANNENEY et moi avons indiqué.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- C'est entendu.

Le chapitre 69 est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

VI - CHAPITRE 101 (Subvention extraordinaire à l'Université de Paris pour l'achèvement et l'aménagement de l'Institut du radium et du laboratoire de chimie physique). Crédit voté par la Chambre : 1 million.

M. DEBIERRE se demande à quoi servent exactement les quantités assez considérables de radium que l'on achète pour les laboratoires de physique de nos Universités et pour les centres anticancéreux. Il exprime la crainte que les sommes qui sont dépensées pour ces achats ne le soient que dans un dessin purement théorique et sans utilité pratique.

Sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, le chapitre 101 est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

VII - CHAPITRE 100 (Traitements des fonctionnaires et professeurs des collèges communaux de garçons). Crédit voté par la Chambre : 38.500.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 1 million, c'est-à-dire le retour au crédit demandé par

le Gouvernement, la majoration de ce crédit décidée par la Chambre ayant été motivée par le relèvement des traitements des maîtres d'internat, alors que la somme nécessaire audit relèvement est déjà comprise dans le crédit global afférent à l'amélioration de la situation de l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat.

M. ROUSTAN déclare accepter la réduction proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL, mais sous le bénéfice de l'explication que vient de fournir ce dernier.

M. HENRY CHERON proteste contre toute idée de suppression des collèges communaux, sans lesquels beaucoup de Français n'auraient pu participer aux bienfaits de l'instruction secondaire.

Le chapitre 110 est adopté avec la Réduction proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

VIII - CHAPITRE 117 (Compléments de traitements des fonctionnaires et professeurs des lycées, collèges et secours secondaires de jeunes filles). Crédit voté par la Chambre : 17.050.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL propose une réduction de 300.000 Frs, en vue d'obtenir que les familles des élèves des établissements d'enseignement secondaire féminin qui préparent le baccalauréat soient astreintes au paiement d'une rémunération spéciale pour les cours complémentaires qu'elle nécessite cette préparation.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL considère qu'on ne saurait réserver l'accès au baccalauréat aux seules élèves des établissements d'enseignement secondaire féminin dont les familles sont en mesure d'acquitter une rémunération spéciale. La France, ajoute-t-il, a besoin de femmes instruites; un véritable intérêt national est en jeu à cet é-

gard. La réduction de crédit proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL aurait donc de graves inconvénients.

M. ROUSTAN fait, d'autre part, observer que les cours supplémentaires préparatoires au baccalauréat sont faits, dans les établissements d'enseignement secondaire féminin, par des professeurs des lycées de garçons qui ne sont rémunérés pour ces cours qu'au tarif des heures supplémentaires et que, si cet état de chose était modifié, il faudrait créer dans les lycées et collèges de jeunes filles pour les cours dont il s'agit de nouvelles chaires qui coûteraient très cher. Mieux vaut donc ne pas toucher à l'organisation actuelle. D'ailleurs, d'ici quelques années d'importantes économies pourront être réalisées grâce à l'admission dans les lycées de garçons des jeunes filles qui préparent le baccalauréat.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER ajoute que d'ores et déjà beaucoup de femmes, obligées de travailler hors de chez elles pour gagner leur vie, rendent les plus grands services dans de nombreuses administrations privées et publiques. Il se déclare, d'autre part, partisan de la gratuité de l'enseignement secondaire.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL s'y déclare, au contraire hostile.

LE CHAPITRE 117 est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

IX - CHAPITRE 178 bis nouveau, proposé par M. le RAPPORTEUR SPECIAL avec un crédit de 22.474.000 Frs,
(Bourses nationales, dégrèvements, remises dans les établissements d'enseignement secondaire et primaire supérieur, dans les écoles pratiques de commerce et d'indus-

trie, les écoles de métiers, les écoles professionnelles, Bourses de séjour et de vacances à l'étranger pour les élèves de l'enseignement primaire supérieur. Bourses dans les universités pour le personnel de l'enseignement primaire supérieur. Ce chapitre remplacerait les chapitres ci-après votés par la Chambre ; CHAPITRE 121 du Budget du Ministère de l'Instruction publique (Bourses nationales de dégrèvements dans les lycées, collèges et cours secondaires ; remises, dans la proportion des crédits disponibles, en faveur des enfants des familles nécessiteuses) ; CHAPITRE 161 du même budget (Bourses nationales d'enseignement primaire supérieur ; bourses de séjour et de vacance à l'étranger ; bourses dans les Universités) ; CHAPITRE 31 du Budget de l'Enseignement technique (Ecoles pratiques de commerce et d'industrie ; écoles de métiers ; écoles professionnelles de Paris ; Bourses à titre remboursable). Mais, tandis que l'ensemble des crédits votés par la Chambre aux trois chapitres ci-dessus forme un total de 25.126.000 Frs. M. LE RAPPORTEUR SPECIAL propose de ne voter le chapitre 178 bis nouveau qu'avec une réduction de 2.652.000 Frs sur ce chiffre de 25.126.000 Frs.

M. ROUSTAN demande le vote de ce dernier chiffre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL appuie au contraire la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, en rappelant que, si le problème des bourses est d'ordre social, il fait partie en même temps de l'ensemble des problèmes de trésorerie et budgétaires qui sont posés devant le Parlement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait en outre observer qu'en 1924 le total des crédits afférents aux bourses ne s'élevait qu'à 17.752.000 Frs. C'est donc une majoration de

4.722000 Frs que M. LE RAPPORTEUR SPECIAL propose de faire subir en 1925 aux crédits de l'espèce.

M. ROUSTAN considère que, si l'on veut faire des économies, il faut les réaliser sur d'autres chapitres du budget que ceux qui concernent les bourses. Il regrette d'ailleurs que jusqu'ici les bourses accordées aient été beaucoup trop fragmentées et il veut trouver dans cette excessive fragmentation l'explication du fait que les crédits budgétaires concernant les bourses n'aient pas été complètement épuisés dans les derniers exercices. Il ajoute que le nouveau régime récemment institué en matière de bourses, régime qui se caractérise par la fusion, au point de vue spécial des dégrèvements de frais d'études et de pension, des différents enseignements qu'on peut qualifier également de secondaires, que ce nouveau régime permettra de plus faciles attributions des bourses d'Etat.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL exprime la crainte qu'un relèvement trop rapide des crédits afférents aux bourses n'empêche de choisir judicieusement les boursiers. A l'heure présente, dit-il, des économies s'imposent partout, et nous avons le devoir de proportionner les engagements de l'Etat aux possibilités de la trésorerie; sachons donc consentir des sacrifices sur les dépenses de tout ordre.

M. ROUSTAN maintient son opposition à toute réduction des crédits de bourses votés par la Chambre; mais il déclare que le Ministre de l'Instruction publique ne doit aliéner à aucun degré son droit de désignation des boursiers.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER fait observer que le relève-

ment des crédits de bourses effectué par la Chambre dans le budget de 1925, par rapport au budget précédent, se justifie, au moins en partie, par l'augmentation des prix de pension consécutive à la plus grande cherté de la vie.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le renchérissement général des prix doit précisément nous inciter à la plus grande modération quand nous votons n'importe quel crédit.

Le Chapitre 178 bis nouveau est adopté avec le crédit proposé par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT

AU SUJET D'UNE DEMARCHE FAITE PAR LUI AUPRES
DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - DECISION D'ENTENDRE LE PLUS TOT POSSIBLE CE DERNIER SUR LES
RESOLUTIONS PRISES A LA SEANCE D'HIER CONCERNANT LE BUDGET DU MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES.

M. LE PRESIDENT fait à la Commission la communication suivante :

A la suite des décisions prises hier par la Commission au sujet du budget du Ministère des Affaires Etrangères et spécialement de la suppression de tout crédit au chapitre 9 de ce budget (Traitements du personnel des services extérieurs), je suis allé voir M. le Président du Conseil et je lui ai donné lecture du procès-verbal qui relate très fidèlement les débats qui avaient eu lieu ici à ce sujet. Cela fait, j'ai demandé à M. le Président du Conseil quelles étaient ses intentions, si notamment il désirait être entendu par la Commission.

M. HERRIOT m'a répondu qu'il viendrait devant nous si nous l'y invitons.

Dans ces conditions, il appartient à la Commission de se prononcer sur la question de savoir si elle entend prier M. LE PRESIDENT DU CONSEIL de se rendre devant elle.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est en plein accord avec moi que M. le PRESIDENT a fait auprès de M. LE PRESIDENT DU CONSEIL la démarche dont il vient d'entretenir la Commission. J'ai estimé, comme lui, que la suppression par la Commission de tout crédit au chapitre 9 du budget du Ministère des Affaires Etrangères était chose très grave, puisqu'elle entraîne la disparition de toute notre représentation au dehors et que, par conséquent, elle était de nature à provoquer la plus vive émotion à la fois en France et à l'extérieur.

Dès lors, et après l'entrevue qui a eu lieu entre M. LE PRESIDENT et M. LE PRESIDENT DU CONSEIL, je demande à la Commission de compléter ses décisions d'hier en prenant la seule détermination qui soit digne d'elle, du Gouvernement et du pays, je veux dire que je la prie d'inviter M. LE PRESIDENT DU CONSEIL à venir le plus tôt possible devant elle pour s'expliquer sur la politique et sur ses intentions. Ainsi nous serons en mesure de notre côté de nous arrêter à des résolutions définitives touchant les points qui ont fait l'objet de nos débats d'hier. La France ne peut rester sous le coup des votes qui ont clôturé ces débats, et, d'autre part, il faut que nos rapports puissent être rédigés et imprimés à bref délai (Adhésion).

M. DE MONZIE.- Il importe, en effet, d'établir définitivement sans retard nos propositions de dépenses à soumettre au Sénat pour le budget de 1925. C'est là l'argument le plus fort qui milite en faveur d'une très prochaine audition de M. le Président du Conseil. Nous pourrions demander à ce dernier de venir devant nous samedi, lundi ou mardi, dès que nous aurons terminé l'examen du budget des dépenses.

M. LE PRESIDENT.- Il nous faudra prendre les convenances de M. LE PRESIDENT DU CONSEIL, à qui je ferai part du désir que semble manifester la Commission de l'entendre le plus tôt possible (Approbation).

M. DE MONZIE.- Ne bousculons rien !

M. HENRY CHERON.- Nous ne faisons aucune objection, mes amis et moi, à la proposition tendant à entendre le plus tôt possible M. le Président du Conseil.

La proposition de M. LE RAPPORTEUR GENERAL relative à l'audition la plus prochaine possible de M. LE PRESIDENT DU CONSEIL est mise aux voix et adoptée à l'unanimité des votants.

La Séance est levée à 18 heures 1/4.

Le Président
de la Commission des Finances :



+++++